

CONTRAT DE COACHING



ENTRE LES SOUSSIGNES :

XXX (ci-après dénommée « le client »)

ET

La société ARTICOACH

SAS au capital de 1000€ immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris
- Numéro de Déclaration d'Activité :

sous le numéro de SIRET 799 695 325 00016, domiciliée au 58, avenue de La Motte Piquet
Représentée aux fins des présentes par Leila Bernet, coach professionnelle certifiée à
L'institut de coaching international, Maître Praticien en programmation neuro-
linguistique, certifiée Arc-en-Ciel Méthode DISC, certifiée ORSC Fundamentals
ci-après dénommée "**la coach**" d'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le coaching est l'accompagnement d'une personne sur le plan personnel et/ou professionnel vers son autonomie dans une dynamique de changement. C'est un processus d'entretiens individuels qui repose sur une relation de collaboration, centré sur des objectifs à atteindre et structuré de façon telle qu'il permette à une personne de développer son potentiel, augmenter son niveau de performances et passer à l'action.

1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat est un contrat de coaching suivant la définition énoncée dans le préambule ci-dessus. Il a pour objet l'accompagnement individuel du client en vue d'optimiser sa pratique professionnelle ainsi que le développement de compétences, de savoir-faire et d'efficacité. La formulation précise de l'objectif, la définition de son périmètre et des critères d'évaluation de son avancement constituent le premier objectif du client et de la coach.

2. OBJECTIFS DU COACHING

Les objectifs du coaching ont été définis lors du rendez-vous **XXXX** - **Cf Compte rendu en Annexe en fin de ce document.**

3. MODALITES

Cet accompagnement comporte **X séances de travail de X heures** chacune planifiées visio-conférence ou en face-à-face entre la coach et le client. Le règlement de l'accompagnement sera pris en charge par l'entreprise.

4. DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à compter de la première séance et pour une durée de **XX mois** à compter de la première séance.

Pendant toute la durée du contrat, les parties peuvent y mettre fin unilatéralement et ce, à tout moment moyennant un préavis d'une semaine et par tout moyen (lettre, mail, téléphone ou verbalement lors d'une séance) sous la condition expresse que la partie désirant résilier le contrat puisse réellement s'assurer que l'autre partie a effectivement pris connaissance de son intention. Dans le cas de la résiliation du contrat, la totalité du

montant de la prestation reste due.



5. CONFIDENTIALITE

Il est expressément convenu que toute information relative aux méthodes, procédures, procédés techniques ou autre ou toute autre information communiquée entre les parties dans le cadre du présent contrat est considérée comme confidentielle par les parties et ne pourra être communiquée à tous tiers.

6. DEONTOLOGIE DU COACH

La coach s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de sa formation et de son expérience.

- ★ Consciente de sa position, la coach s'interdit d'exercer tout abus d'influence de quelque nature que ce soit.
- ★ La coach s'astreint au secret professionnel et s'engage à ne transmettre à des tiers, quels qu'ils soient et sous aucun prétexte, les informations portées à sa connaissance lors des séances de travail.
- ★ La coach s'engage à agir avec professionnalisme et à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour permettre l'atteinte des objectifs de ce contrat. Sous réserve des dispositions propres au secret professionnel et à la déontologie, ces moyens peuvent inclure en tant que de besoin le recours à un confrère ou à une consœur, sans qu'un tel recours puisse changer les modalités du présent contrat.
- ★ En cas de report du rendez-vous, la coach en informe le client au minimum 4 jours à l'avance.

7. LES DEVOIRS DU CLIENT VIS-A-VIS DU COACH

- ★ Le client est responsable de son engagement personnel dans cette démarche ainsi que de sa disponibilité pour sa mise en œuvre.
- ★ Le client est proactive dans sa démarche : il prépare ses séances et identifie avant les séances des situations de travail concrètes sur lesquelles s'appuyer, situations en lien avec les objectifs.
- ★ Le coaching étant un processus de développement personnel et professionnel, le client a de fait la responsabilité des décisions prises. En aucun cas, la coach ne peut être tenue pour responsable des décisions ou non-décisions du client.
- ★ Le client prend l'engagement d'être ponctuelle aux rendez-vous pris avec la coach. En cas de report du rendez-vous, le client en informe la coach au minimum 4 jours à l'avance. A défaut, l'entretien est considéré comme réalisé sans possibilité de report.

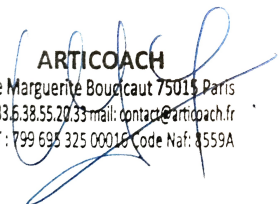
Fait à Paris, le **XX**

Le client:

(signature précédée de la mention "lu et approuvé")

La coach :

Leila Bernet


ARTICOACH
7 rue Marguerite Bougeault 75015 Paris
tél: +33 6.38.55.20.33 mail: contact@articoach.fr
SIRET : 799 695 325 00016 Code Naf: 8559A

ANNEXE Compte rendu du Rendez-vous DECOUVERTE / TRIPARTITE